



Pour diffusion immédiate

## **La Ville de Mont-Tremblant est prête à intervenir en cas de feux de forêt**

*(Mont-Tremblant, le 15 mai 2024)* – En réponse aux inquiétudes exprimées par certain-e-s citoyen-ne-s concernant les risques que représentent les feux de forêt, la Ville de Mont-Tremblant tient à informer la population des mesures qu'elle met en place pour faire face à cette problématique.

Tout d'abord, il est essentiel de souligner que la Ville dispose de Plans de Mesures d'Urgence (PMU) adaptés à divers scénarios d'urgence pouvant survenir sur son territoire. Ces plans détaillent les responsabilités de chaque service municipal en cas de crise et identifient les actions à entreprendre en fonction de la nature du sinistre.

### **Le Service de sécurité incendie est bien outillé**

Le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant (SSIMT) a instauré des mesures préventives pour faire face aux feux de forêt, notamment en actualisant annuellement les compétences des pompiers et pompières dans ce domaine, et ce avant la période critique.

De plus, une étroite coordination est établie entre le SSIMT et la SOPFEU. Ainsi, lorsque survient un incendie de broussailles ou de forêt, le SSIMT alerte immédiatement la SOPFEU via la centrale du 9-1-1. Un responsable de la SOPFEU entre rapidement en communication avec l'officier/officière responsable du commandement du SSIMT pour évaluer les besoins, et une équipe de la SOPFEU est dépêchée sur les lieux pour appuyer les efforts du SSIMT dans l'extinction de l'incendie. La SOPFEU prend ensuite le relais pour finaliser l'opération, illustrant ainsi une collaboration exemplaire où toutes les ressources sont mobilisées conjointement.

Finalement, la caserne 56 (Amherst) est équipée d'une remorque spécialisée contenant du matériel permettant d'intervenir sur l'ensemble du territoire en cas de feux de forêt.

### **L'aspect environnemental des feux de forêt et de leur cycle naturel**

Bien qu'ils soient plus souvent perçus comme une source de destruction, les feux de forêt font partie intégrante de la dynamique naturelle des forêts boréales et sont essentiels à leur régénération. Certains conifères, comme le pin gris (*Pinus banksiana*), requièrent le passage du feu pour que leurs cônes s'ouvrent et libèrent leurs graines. Ainsi, les feux favorisent la libération de certains nutriments dans le sol et la croissance de nouveaux arbres.

Cependant, l'augmentation des températures moyennes causée par les changements climatiques favorise l'apparition de feux de forêt d'une ampleur plus grande. Ces incendies peuvent poser problème lorsqu'ils menacent les zones habitées, en particulier dans les



jeunes forêts qui manquent de semences pour se régénérer ou lorsque ces feux sont d'une intensité excessive.

Devant l'inquiétante accélération des changements climatiques, ainsi que l'ampleur sans précédent des feux de forêt à l'échelle du pays en 2023, la Ville de Mont-Tremblant renouvelle son engagement à garantir la sécurité et le bien-être de sa population en renforçant sa préparation face aux risques de feux de forêt et en collaborant étroitement avec des organismes compétents tels que la SOPFEU et les autorités gouvernementales responsables de la sécurité publique.

Pour plus d'informations, la page [villedemont-tremblant.qc.ca/incendie-de-foret](http://villedemont-tremblant.qc.ca/incendie-de-foret) offre divers conseils de prévention, des directives pour protéger les individus et les biens, ainsi que des informations sur les mesures à prendre en cas d'évacuation et d'autres outils utiles.

– 30 –

**Source :** Service des communications et des relations citoyennes  
Ville de Mont-Tremblant  
Téléphone : 311 (819 425-8614 de l'extérieur de Mont-Tremblant)  
[communications@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:communications@villedemont-tremblant.qc.ca)  
[villedemont-tremblant.qc.ca](http://villedemont-tremblant.qc.ca)